

# Syndiqué à la CFDT ? Ou pas ! ....

## Mais bientôt en retraite ?

Dans quelques mois vous serez en retraite ou en préretraite et vous êtes syndiqué à la CFDT. Ce n'est pas parce qu'on quitte son travail que la défense des droits s'arrête. C'est tous ensemble que salariés et retraités doivent agir pour défendre et faire avancer leurs droits.

### En retraite, pourquoi être adhérent à la CFDT ?

La retraite est une nouvelle période de la vie où le salarié entre dans un temps choisi, libéré des contraintes du travail et disponible pour se réaliser différemment au niveau personnel, familial, associatif, syndical, humanitaire, politique, etc.

C'est une période passionnante où l'action syndicale permet de ne pas être isolé, de réfléchir et de continuer à participer aux débats des enjeux de notre société.

C'est une occasion de militer autrement, de s'engager sur de nouveaux dossiers et de nouvelles responsabilités dans la CFDT. C'est aussi continuer son droit à l'information.

### En retraite, continuer à agir collectivement

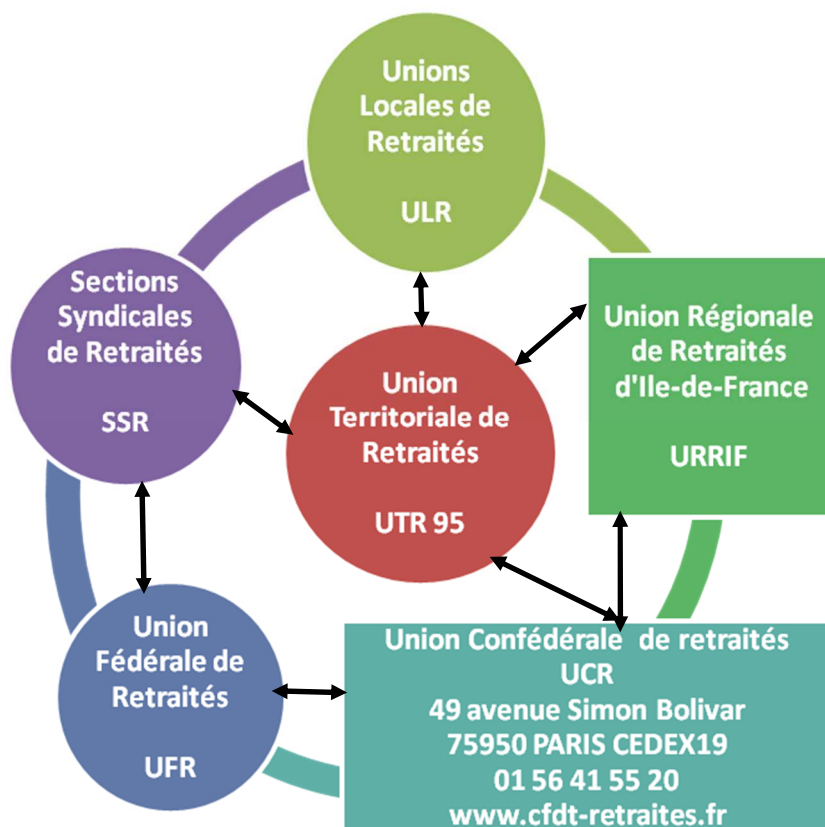
En étant à la CFDT, il s'agit de défendre les valeurs et la pratique sociale de la CFDT. Il s'agit aussi d'agir dans la cité auprès des retraités et des personnes âgées pour améliorer leur vie quotidienne. Se préoccuper de l'habitat, des transports, de la sécurité, des services à domicile, de l'accueil dans les établissements de soins et sociaux, mais aussi de l'accès à la culture, à l'enseignement et aux loisirs. C'est continuer à agir pour défendre la protection sociale, sans oublier la défense du pouvoir d'achat des retraités, la défense de la prise en charge de la perte d'autonomie, le remboursement des prothèses.

### Comment rester adhérent à la CFDT ?

C'est simple, il suffit que vous indiquiez à votre délégué ou à votre syndicat que vous souhaitez prolonger votre adhésion. Grâce au prélèvement automatique, la poursuite de votre adhésion sera facilitée. Votre cotisation mensuelle sera recalculée à 0,50% du montant net total de vos pensions. Cette cotisation permet de recevoir *Cfdt-Magazine* tous les mois, *Fil Bleue* l'Union Confédérale des Retraités Cfdt (l'UCR) tous les deux mois, le bulletin de votre syndicat Départemental (l'UTR 95) et les informations locales de l'Union Locale des retraités CFDT, votre lieu de résidence (l'ULR).

Cette cotisation vous permet aussi d'adhérer à la complémentaire santé des retraités CFDT : la MGEN Solutions (voir page 4)

## Comment les retraités CFDT sont-ils organisés ?



Comme pour les actifs, la CFDT des retraités est organisée sur 4 niveaux.

1 les **Unions Locales** : ULR  
niveau communal

2 les **Unions Territoriales** : UTR  
niveau départemental

3 les **Unions Régionales** : URR  
URR Ile-de-France : 7 rue Euryale  
Dehaynin 75019 Paris,  
Tél 01 42 03 89 22

4 l'**Union Confédérale** : UCR  
niveau national

## Les Unions Territoriales de Retraités CFDT en Ile de France:

### UTR 91 (Retraités CFDT Essonne)

12 place Terrasses de l'Agora, 91000 EVRY

Tél : 01 60 78 32 67- Email : [essonne@retraites.cfdt.fr](mailto:essonne@retraites.cfdt.fr)

### UTR 92 (Retraités CFDT Hauts-de-Seine)

23 place de l'Iris, La Défense 2, 92400 COURBEVOIE

Tél : 01 47 78 98 44 - Email : [hautsdeSeine@retraites.cfdt.fr](mailto:hautsdeSeine@retraites.cfdt.fr)

### UTR 93 (Retraités CFDT Seine- Saint- Denis)

1 Place de la Libération - 93016 BOBIGNY

Tel : 01 48 96 35 05 - Email : [seinesaintdenis@retraites.cfdt.fr](mailto:seinesaintdenis@retraites.cfdt.fr)

### UTR 94 (Retraités CFDT Val-de-Marne)

Maison des syndicats, 11 rue des Archives, 94000 CRETEIL

Tél : 01 43 99 10 50 - Email : [valdemarne@retraites.cfdt.fr](mailto:valdemarne@retraites.cfdt.fr)

### UTR 75 (Retraités CFDT Paris)

7/9 rue Euryale Dehaynin - 75019 PARIS

Tél 01 42 03 88 15 - Email : [paris@retraites.cfdt.fr](mailto:paris@retraites.cfdt.fr)

### UTR 77 (Retraités CFDT Seine-et-Marne)

5 rue Pajol- 77000 MELUN

Tél : 06 74 76 35 14 - Email : [seineetmarne@retraites.cfdt.fr](mailto:seineetmarne@retraites.cfdt.fr)

### UTR 78 (Retraités CFDT Yvelines)

ZA Buisson de la Coudre, 301 avenue des Bouleaux - 78190 TRAPPES

Tél : 01 30 56 65 73 - Email : [yvelines@retraites.cfdt.fr](mailto:yvelines@retraites.cfdt.fr)

<b>CONTACTS UTR CFDT 95</b>		
<b>UTR CFDT95</b>	Maison des syndicats 26, rue Francis Combe 95000 CERGY Tel : 01 30 32 61 55 <a href="mailto:valdoise@retraites.cfdt.fr">valdoise@retraites.cfdt.fr</a>	<b>Maryse JACQUELINE</b> Secrétaire Générale de l'UTR CFDT 95 <a href="mailto:maryse.jacqueline@retraites.cfdt.fr">maryse.jacqueline@retraites.cfdt.fr</a>
<b>ULR Argenteuil et environs</b>	Espace Nelson Mandela 82, Boulevard du Général Leclerc 95100 ARGENTEUIL	<b>Maryse JACQUELINE</b> <a href="mailto:maryse.jacqueline@retraites.cfdt.fr">maryse.jacqueline@retraites.cfdt.fr</a>
<b>ULR Cergy et environs</b>	26, rue Francis Combe 95000 CERGY	<b>Laurence CHOUTEAU</b> <a href="mailto:laurence.chouteau@retraites.cfdt.fr">laurence.chouteau@retraites.cfdt.fr</a>
<b>ULR Eaubonne et environs</b>		<b>Mag-Irène THIBAUT</b> <a href="mailto:mag-irene.thibault@retraites.cfdt.fr">mag-irene.thibault@retraites.cfdt.fr</a>
<b>ULR Sarcelles et environs</b>	Le Pôle Leclerc 47,51 Ave de la division Leclerc 95200 SARCELLES	<b>François BON</b> <a href="mailto:francois.bon@retraites.cfdt.fr">francois.bon@retraites.cfdt.fr</a>
<b>ULR St- Leu-Laferrêt et environs</b>		<b>Claude VOGLER</b> <a href="mailto:claud.vogler@retraites.cfdt.fr">claud.vogler@retraites.cfdt.fr</a>

## Les diverses Commissions de l'UTR 95

- **La Commission Ressources** qui reste vigilante au maintien du pouvoir d'achat des retraités.
- **La Commission Développement** qui tente de montrer qu'on peut rester adhérent et militant actif même une fois retraité.
- **La Commission Loisirs et Culture** qui propose à tous les adhérents des sorties festives et culturelles.
- **La Commission santé et cadre de vie** qui s'occupe des conditions de santé des retraités et de logement, transport, environnement



### Complémentaire santé des retraités de la CFDT : MGEN

Au moment du départ à la retraite, les salariés perdent le bénéfice de la complémentaire de groupe souscrite dans le cadre de leur entreprise. Ils perdent aussi le bénéfice de la participation de leur employeur si celui-ci participait. **Le coût devient donc très important.**

**Par ailleurs, les conditions d'un contrat collectif sont toujours meilleures que celles d'un contrat souscrit à titre individuel.**

- Pas de délai de carence, la prise en charge est immédiate,
- Pas d'augmentation de cotisation en avançant en âge, pas d'exclusion quel que soit l'état de santé,
- Accès aux réseaux de conventionnement **optistya** (optique) et **audistya** (audition), pour profiter de tarifs abordables et d'un reste à charge fortement diminué,
- Un choix de niveaux de garantie,
- Des cotisations attractives.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter votre UTR  
ou bien par mail à [graziella.sellom@mgensolutions.fr](mailto:graziella.sellom@mgensolutions.fr)